



Comité d'Organisation Jeux des Iles

Organisation Non Gouvernementale

NOTE TECHNIQUE N°15

RÈGLEMENT SPORTIF KARATE

**JEUX DES ILES
«SICILE 2018»**

1 – PROGRAMME

La compétition se déroulera du 22 au 26 mai, comme suit :

- 24 mai (matin) : compétition individuelle
- 26 mai (matin) : compétition par équipes

2 – PARTICIPANTS

Les équipes seront composées conformément à ce qui suit :

Kumite cadet	3 masculins (2003 et 2004)	3 féminines (2003 et 2004)
Kata cadet	1 masculin (2003 et 2004)	1 féminine (2003 et 2004)
Kumite Junior	2 masculins (2001 et 2002)	2 féminines (2001 et 2002)
Kata Junior	2 masculins (2001 et 2002)	2 féminines (2001 et 2002)

2001, 2002, 2003 et 2004 / 17, 16, 15, et 14 ans

3 – COMPOSITIONS DES DÉLÉGATIONS

Elles seront constituées selon les catégories, les poids et les années d'âge cités dans le paragraphe précédent :

Kumite cadet 3 masculins : -57kg, -63kg, +63kg
 3 féminines : -54kg (1), +54kg (2)

Kumite junior 2 masculins : -68kg, +68kg
 2 féminines : -62kg, +62kg

Kata cadet 1 masculin open
 1 féminine open

Kata junior 2 masculins open
 2 féminines open

La délégation sera accompagnée et dirigée par un délégué, un technicien pour la catégorie cadette et un technicien pour la catégorie junior et éventuellement un arbitre national ou international.

En aucun cas un compétiteur ne pourra se substituer à un autre.

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les délégations ne pourront inscrire qu'un seul compétiteur par catégorie de poids, excepté en Kumite cadette féminine, où pourront être inscrites 2 compétiteurs de +54kg.

Les compétiteurs ne pourront participer au tirage au sort que dans une seule catégorie et un seul poids, avec l'exception indiquée précédemment, c'est à dire seulement en Kumite ou Kata. Il ne sera pas admis de changer de catégorie.

5 – COMPÉTITION KUMITE

Ce sera une compétition individuelle, avec un système de championnats de groupes, tous contre tous.

Les deux premiers de chaque groupe seront classés et disputeront entre eux une demi-finale et la finale. Il est prévu que les compétiteurs effectuent le plus grand nombre de combats possible. Le règlement WKF sera appliqué. La durée des combats sera de 2 minutes, selon le règlement WKF.

6 –COMPÉTITION PAR ÉQUIPES

La compétition par équipes se déroulera aussi bien dans la catégorie masculine que féminine, conformément à ce qui suit :

- Les équipes masculines seront composées de 6 compétiteurs maximum et 4 compétiteurs minimum.
- L'équipe masculine sera formée par un compétiteur de chaque catégorie : Junior Kata, Junior Kumite (-68kg), Junior Kumite (+68kg), Cadet Kata, Cadet Kumite
- L'équipe féminine sera composée par une seule compétitrice dans chacune des catégories suivantes : Junior Kata, Junior Kumite (-62kg), Junior Kumite (+62kg), cadette Kata et Cadette Kumite.

Une fois que les compétiteurs qui composent l'équipe sont choisis, ils ne peuvent pas être remplacés par d'autres.

Les compétiteurs qui ne font pas partie de l'équipe désignée par chaque délégation pourront participer, après accord préalable en réunion technique, à une compétition parallèle des équipes B, qui ne comptera pas de points pour le classement, mais qui complètera le classement de la discipline dans son domaine de consolation.

Un classement général sera établi, pour le calcul des points du classement général COJI des Jeux, en additionnant les points obtenus dans la compétition des équipes

masculines et celle des équipes féminines, sans tenir compte de la compétition de consolation.

7 - COMPÉTITION KATA:

Ce sera une compétition individuelle, réalisée en 2 tours, avec un système de ponctuation de 6 à 8 points pour l'un et de 7 à 9 points pour l'autre. Les points des deux tours seront additionnés.

A la suite de ces tours, les 8 compétiteurs qui auront obtenu la plus grande ponctuation disputeront un championnat par élimination directe, selon le règlement de la WKF. L'intention est d'effectuer au moins deux katas.

8- TENUE VESTIMENTAIRE ET PROTECTIONS:

Elles seront identiques à celle prévues par le règlement WKF, tant pour les compétiteurs que pour les arbitres et les entraîneurs.

Les compétiteurs devront porter le dossard d'identification de la délégation correspondante, selon les normes du COJI.

Açores	AZR	Guadeloupe	GUA	Réunion	REU
Canaries	CAN	Haiti	HAI	Sardegna	SAR
Cap Vert	CVD	Jersey	JSY	Sicilia	SIC
Chypre	CYP	Korcula	KOR	Wight	WGT
Corfou	CFU	Madeira	MAD		
Corse	COR	Malta	MLT		
Crète	CRT	Martinique	MAR		
Mallorca	MCA	Mayotte	MAY		
Elbe	ELB	Polynésie Française	PLY		

Les compétiteurs qui n'auront pas le dossard correspondant à son île, pourront être sanctionnés ou être exclus de la compétition, selon les dispositions du règlement international.

9 - PESAGE:

il se déroulera à l'hôtel, le 22 mai, de 20h30 à 21h30.

10- TIRAGE AU SORT:

Il se déroulera durant la réunion technique du 22 mai, à 20h30, à laquelle pourront assister tous les délégués ou entraîneurs des délégations participantes, ainsi que les arbitres qui se sont déplacés avec la délégation..

11 – NATIONALITÉ:

Les compétiteurs devront avoir la même nationalité que celle du pays inscrit ou être le représentant légal, conformément au règlement du COJI sur la participation des étrangers aux Jeux des Iles. Un compétiteur avec double nationalité ne peut représenter qu'un seul pays.

La nationalité et l'âge se vérifient par l'intermédiaire du passeport, de la carte nationale d'identité (DNI) ou autre document valable.

12– ASSURANCE SPORTIVE:

Chaque délégation aura la responsabilité de couvrir leurs athlètes avec une assurance médicale sportive.

13- TROPHÉES:

Les trophées seront remis aux 1er classés, 2ème classés et aux deux 3ème classés, dans tous les poids, catégories et disciplines (Kata ou Kumité).

Pour la compétition par équipes masculine et féminine, des récompenses sont prévues, avec un trophée remis aux 3 premières équipes classées dans chaque catégorie.

Pour la compétition de consolation, le C.O.L. devra prévoir des récompenses pour les membres de l'équipe classée première dans chaque catégorie.

14- ARBITRES:

Les arbitres devront avoir le niveau national ou international, avec un minimum de 5 arbitres par tatami, un arbitre central, 4 juges et 1 superviseur de la rencontre (juge de table)

15-RÉCLAMATIONS, PROTESTATIONS ET SANCTIONS :

Elles seront réglementées conformément aux articles 8, 9 et 11 des règles de compétition de la WKF.

16- CALENDRIER

22 /05/18

Arrivée des délégations, transfert vers les hôtels et temps libre.

18h00 - pesage

20h30 - réunion technique

23/05/18

Entraînements libres

Cérémonie d'ouverture

24/05/18

09h00 : compétition individuelle

Après -midi - activités ou temps libre

25/05/18

10h00 - entraînement conjoint dirigé par le délégué technique du COJI

Après -midi - activités ou temps libre

26/05/18

09h00 - Compétition par équipe

Cérémonie de clôture

27/05/18

Départ des délégations